

FICHE PRATIQUE

J'UTILISE DES ALTERNATIVES AU PLASTIQUE

Aujourd'hui, ce sont plus de 334 millions de contenants de vente à emporter en plastique et à usage unique qui sont utilisés en France. Quand on sait qu'une simple paille met entre 100 et 1 000 ans à se dégrader... Nous devons donc agir dès maintenant en trouvant des alternatives propres, d'autant que l'interdiction d'emballage plastique permettra également de réduire la quantité de déchets.



› Les enjeux

- Se mettre en conformité avec la réglementation
- Impliquer ses équipes et les rendre fières
- Développer une image positive

› Les chiffres clés

53 kg
DE PLASTIQUES
SONT PRODUITS
PAR AN ET
PAR HABITANT⁽⁵⁾

1/3
DES DÉCHETS
PLASTIQUES
NE SONT PAS
RECYCLÉS⁽⁶⁾

300 millions
DE TONNES
DE DÉCHETS
PLASTIQUES SE
RETROUVERONT
DANS L'Océan
D'ICI 2030⁽⁷⁾

› La réglementation

2021 › au 1^{er} janvier, interdiction des piques à steak, pailles, couverts et agitateurs en plastique ainsi que des bouteilles d'eau plate en plastique dans les services de restauration scolaire.

› au 3 juillet, interdiction des gobelets, couvercles, assiettes, boîtes, saladiers et plateaux-repas en plastique.

2023 › au 1^{er} janvier, interdiction de la vaisselle jetable dans les fast-foods pour les repas servis sur place.

D'ici 2040 › fin progressive de tous les emballages plastiques à usage unique.

› Comment faire ?

J'anticipe les réglementations

- je fais un état des lieux de mes achats et utilisation de plastique à usage unique
- je me mets en conformité avec la réglementation en vigueur
- je réfléchis pour mettre en application la règle des 3R : Recycler, Réduire, Réutiliser (voir p.15)
- je privilégie l'achat de produits en vrac

Je mets en place des solutions alternatives

- j'opte pour des matériaux recyclables, compostables, plus responsables
- je favorise les emballages réutilisables (verre, métal et plastique durable)
- j'utilise des solutions de consignes en verre
- je sensibilise mes équipes et mes clients